

# Conseil maritime ultramarin de Guyane

Séance plénière

\*\*

20 janvier 2023

# Retour sur le conseil national pour la mer et le littoral



# Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 08/09/2022
2. Présentation du projet de future stratégie nationale pour la mer et le littoral
  - Présentation du ministère
  - Revue des grands axes proposés
3. Points d'informations et questions diverses
  - Création d'un groupe de travail du CMU pour la définition de nouvelles aires marines protégées
  - DSBM : création de groupes de travail du CMU pour modifier le document

Photo Frédéric Larrey -  
Conservatoire du Littoral

# 1. Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 08/09/2022

# Approbation du compte-rendu de la séance plénière du 08 septembre 2022

Délibération n°2023-01

Photo Frédéric Larrey -  
Conservatoire du Littoral

### 3. La future stratégie nationale pour la mer et le littoral



# SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

**Révision de la stratégie nationale de la mer et du littoral (2023-2029)**

**Conseils maritimes ultramarins**

*Service des espaces maritimes et littoraux*

*Sous-direction de la planification maritime*

# 1. SNML et Planification maritime (1/2)

- **Echelle nationale**

Prévu par le code de l'environnement, la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral constitue le **cadre de référence** pour la protection des milieux et pour la gestion durable des activités liées à la mer et au littoral dans les espaces sous juridiction nationale, à l'exception de celles liées à la sécurité nationale.

**La SNML 2023 – 2029** doit être une référence pour l'action et un document d'explicitation de la politique de la mer portée par l'Etat vers le plus grand nombre :

→ document **concret et opérationnel** , mieux documenté, avec **des indicateurs et des cartes de problématisation** des enjeux.

- **Echelle locale**

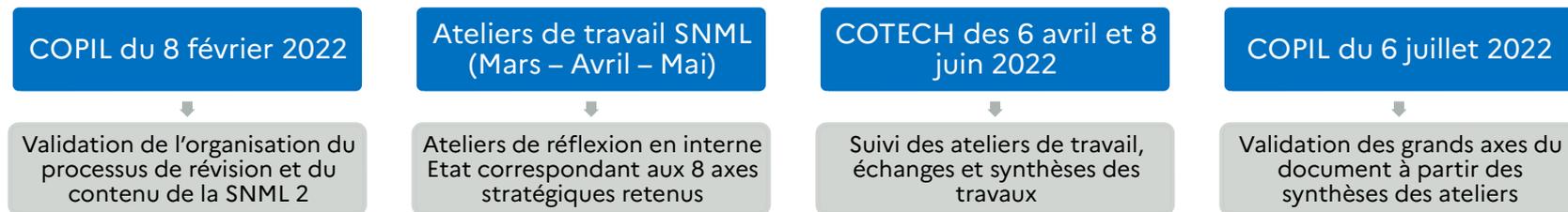
**Les documents stratégiques de façade (DSF)** sont la déclinaison territoriale des objectifs définis dans la SNML. **Conciliation des usages et prise en compte des préoccupations environnementales** seront les deux lignes de forces de ce second cycle de planification.

# 1. Contenu de la SNML et planification (2/2)

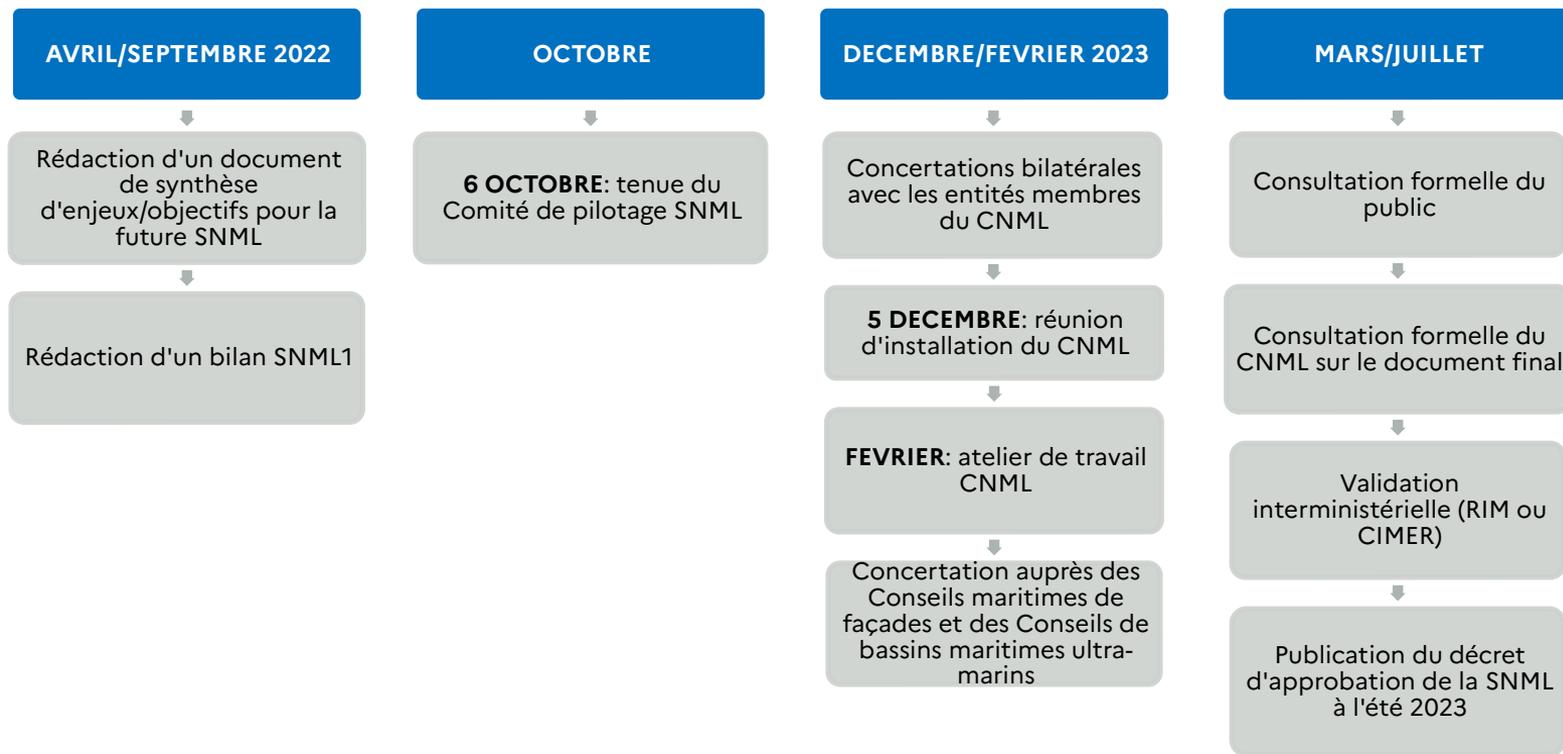
- L'objectif de la SNML2 est d'être un document **transversal**, **opérationnel** et **précis**. Il devra aussi pouvoir **se décliner territorialement** (DSF/DSBM) afin d'être le **cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral**, notamment en fixant un cadrage méthodologique et des objectifs pour la transition énergétique ou la protection de la biodiversité/
- Afin de mener à bien la concrétisation de la SNML, une quinzaine d'objectifs majeurs structurants pour la stratégie y seront adossés.
- Le travail préparatoire menée au cours du premier semestre 2022 **a fait l'objet d'une validation politique (tenue du COPIL du 6 octobre 2022) avant l'entrée dans la phase de concertation.**

## 2. Phase de travail préparatoire

Une première phase de travail préparatoire a été conduite en interne Etat au premier semestre 2022:



### 3. Calendrier de travail



## 4. Phase de concertations bilatérales (Novembre/Février 2023)

L'objectif de cette concertation est de **mobiliser l'ensemble des grands acteurs maritimes** dans cette révision. Une présentation de la démarche et une demande de contribution sera faite auprès :

- Des fédérations nationales d'élus : ARF,ADF,ANEL...
- Des représentants des filières : CNPMM, CNC, Cluster maritime, FEE/SER, AdF, Fédération des ports de plaisance, FIN, des ports, Conseil supérieur des gens de mer, Conseil national de la marine marchande. Ainsi qu'avec les syndicats.
- Des ONG

→ Le résultat de ces concertations **permettra de retravailler le texte qui sera ensuite proposé au CNML.**

En parallèle, un **courrier a été adressé aux préfets coordonnateurs (Nov. Déc. 2022)** pour qu'ils initient la concertation de leurs CMF ou de leurs CMU.

Retour pour fin février 2023 : contribution synthétique.

## 5. Phase de concertation avec le CNML (Novembre/Décembre 2022)

Le CNML, dont le mandat de 6 ans des membres est arrivé à échéance le 6 avril 2022, et a été reconstitué lors de sa **réunion d'installation qui s'est tenue le 5 décembre 2022.**

Il sera également impliqué dans la phase de concertation à travers **la tenue d'un séminaire de travail de plusieurs jours (prévu en février 2023)**. Ce séminaire devrait alterner des séquences générales et des ateliers à thème autour des objectifs majeurs portés dans le document de travail préparatoire.

**Les contributions des façades permettront d'alimenter les débats.**

## 6. Phase des consultations formelles (Mars/Juillet 2023)

Les synthèses de la première phase de consultation permettront d'aboutir à un document consolidé. Cette version devra faire l'objet d'une validation interministérielle.

La phase de consultation formelle se déclinera par les éléments suivants :

- Consultation du public sur le site du ministère – avec renvoi sur le site Géolittoral (prévoir information par voie de presse dans 2 journaux nationaux) ; questionnaire à préparer (assistance extérieure) pour faciliter la gestion des retours.
- Synthèse des remarques du public. Elaboration d'un avant projet final de la SNML.
- Consultation formelle du CNML sur l'avant projet final, assorti d'une synthèse des retours de la consultation du public.

→ **Publication du décret d'approbation de la SNML2 (2023-2029) à l'été 2023**

## 7. Contenu de la SNML2 (2/2)

### La SNML se composera des huit axes suivants :

1. Protéger, restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et déchets
  2. Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la terre et la mer
  3. Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité énergétique de la France
  4. Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bio-économie
  5. Développer une flotte de commerce et une industrie navale garantissant la souveraineté nationale et respectueuse de l'environnement
  6. Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime et littoral
  7. Mieux connaître et gérer les fonds marins
  8. Faire des ports des accélérateurs de la transition énergétique et écologique
- Il est proposé d'ajouter un axe transversal (9.) comprenant les thèmes de la recherche océanique, de la digitalisation de la mer et du littoral, de l'éducation/sensibilisation à l'Océan et de la gouvernance, un axe outre-mer (10.) et un axe international (11.).
  - Enfin, la SNML sera complétée des annexes reprenant les éléments suivants :
    - Bilan de la mise en œuvre de la SNML 2017/2023, à partir des indicateurs d'état et d'action (issues des CIMER notamment)
    - Référencement des stratégies sectorielles de l'Etat concernant la mer et le littoral
    - [Bilan de la politique maritime de la France au regard des stratégies européennes
    - Bilan de la mise en œuvre par la France au regard des traités internationaux
    - Bilan des coopérations régionales avec les États voisins par façade ou bassin] *A regrouper et/ou à maintenir compte tenu de la proposition d'ajout d'un axe 11*
  - Le suivi et l'évaluation de la SNML
  - [Modalités de financement de certaines actions]



# SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## Préparation du cycle 2 de la planification maritime

*Service des espaces maritimes et littoraux*

*Sous-direction de la planification maritime*

# 1. Articulation programmation énergétique / planification maritime

- Mutualisation des débats publics pour la planification maritime (DSF) et le développement de l'éolien en mer
  - Sortir d'une logique du « coup par coup » appel d'offres par appel d'offres
  - Eviter la multiplication des débats publics sur les façades (DSF et éolien)
  - Adopter une approche intégrée des enjeux
  - Renforcer l'appropriation des enjeux
  - Donner une visibilité pluriannuelle aux acteurs maritimes
- Faisabilité juridique :
  - Adoption par le Parlement du PJJ Accélération de la production des énergies renouvelables
  - Discussions avec la CNDP

# 1. Articulation programmation énergétique / planification maritime

## LPEC :

- Fixe la place que va prendre l'éolien en mer dans le nouveau mix énergétique par un objectif national.

Déclinaison des  
objectifs



## PPE 2024-2033 :

- Répartit cet objectif national en objectifs/fourchettes par façade.

Intégration des  
objectifs



Interactions des  
objectifs  
de spatialisation

## SNML 2 :

- établit un cadre national pour le développement de l'éolien en mer à partir de l'objectif national de la LPEC.



Déclinaison de  
la stratégie et  
spatialisation

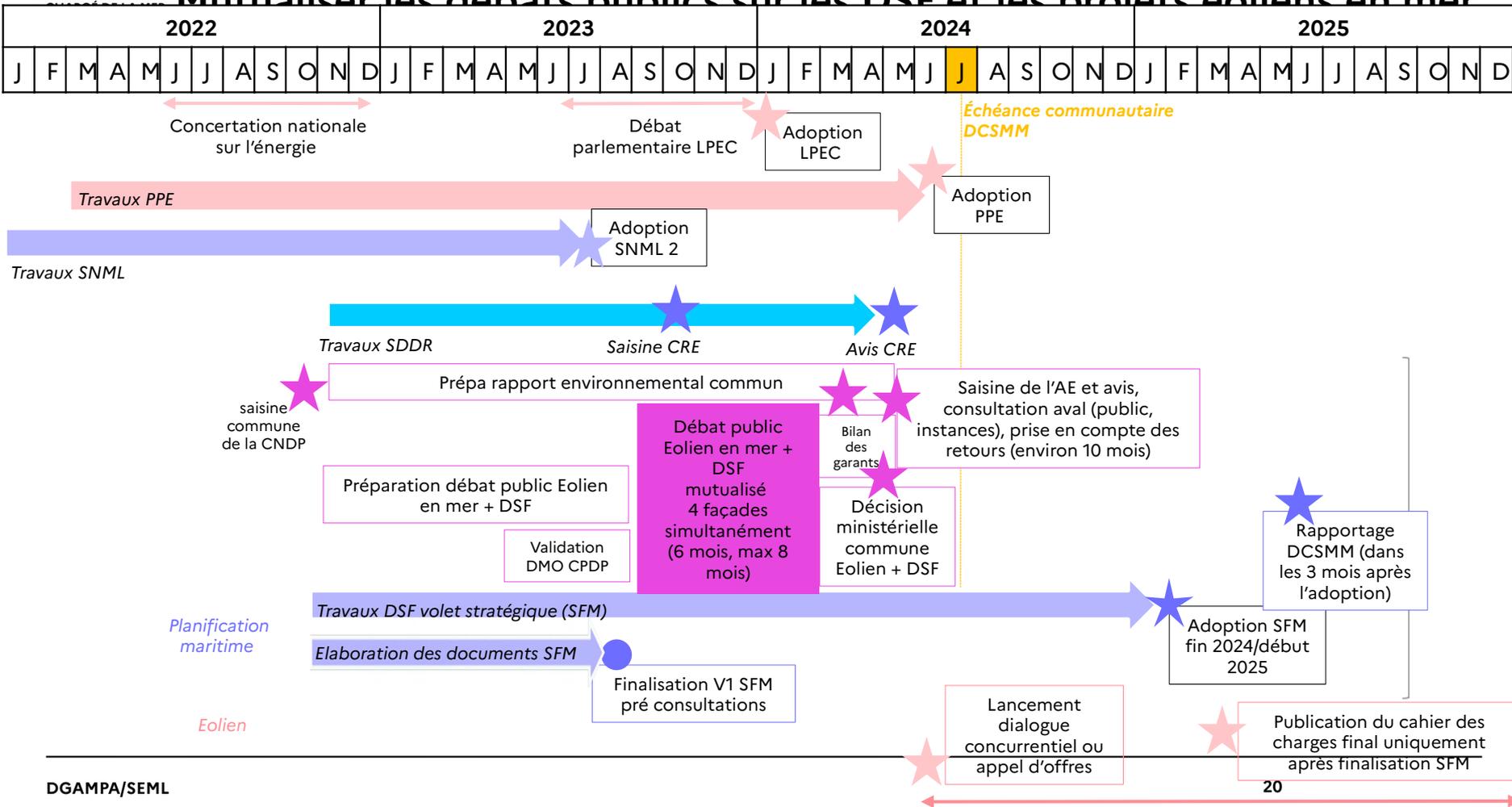
## DSF 2023-2029 :

- réalisent un travail de planification spatiale maritime pour d'identifier les objectifs atteignables à fixer pour la façade.

Documents programmatiques

Documents de planification

# Mutualiser les débats publics sur les DSF et les projets éoliens en mer



## 2. Travaux du cycle 2 (2024-2029) : ajustements et simplification

- **Ajustements : logique d'approfondissement du cycle précédent en capitalisant la richesse du travail réalisé**
  - Procéder à une mise à jour des documents
- **Simplification : quelques propositions en cours de discussion**
  - Travaux sur l'accessibilité des documents
  - Opérationnalisation de la carte des vocations
  - Fusion des volets stratégique et opérationnel des DSF
  - Mutualisation des débats publics DSF et éolien dans un objectif d'approche intégrée des enjeux

## 2. Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification

### • Travaux sur l'accessibilité des documents

#### Aujourd'hui

Un document principal (50p)

7 annexes

- Situation de l'existant
- Synthèse scientifique et technique (BEE)
- Arrêté BEE
- Tableaux et fiches descriptives détaillées des objectifs stratégiques et indicateurs associés
- Tableau justificatif des dérogations associées à un objectif environnemental
- Tableaux des zones de vocation
- Glossaire



#### Demain

Un document problématisé  
avec les enjeux à 2050

- Supprimer des annexes
- Alléger le volume des documents
- Simplifier le contenu des documents



## 2. Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification

- **Opérationnalisation de la carte des vocations**
  - Objectif de meilleure spatialisation des différentes politiques publiques (activités, préservation des milieux, zones éoliennes, etc.)
  - Lisibilité des projets de développement ou de protection
  - Prévisibilité des prochains parcs éoliens (en application de la prochaine PPE)
  - S'inspirer des exemples étrangers ou des bonnes pratiques françaises (ex : zones EMR au large de l'Occitanie)

## 2. Travaux du cycle 2 (2024-2029) : pistes de simplification

- Fusion de l'adoption des volets stratégiques et opérationnel des DSF



### Objectifs :

- renforcer la cohérence du DSF avec l'adoption simultanée des volets stratégique et opérationnel
- libérer du temps aux services



### Faisabilité :

- consensus sur cette option à moyen terme (horizon 2030)
- analyse en cours tant juridique (saisine de la DAJ) que des autres incidences

# Questions ?

# Recueil des observations

## *Présentation par axe SNML 2*

# Axe 1 : Protéger, restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et déchets

1.1. Accompagner et renforcer la mise en œuvre des **outils de protection et de restauration** des milieux littoraux et marins

- Protéger les milieux marins en planifiant X % de l'espace maritime sous protection forte d'ici 2030 selon les façades

1.3. **Anticiper le changement climatique** et ses impacts sur les écosystèmes marins

1.2. Améliorer la mise en œuvre des **outils de réduction des pressions**, pollutions et rejets vers le milieu marin et le littoral

- Résorber [...] les décharges littorales à horizon 2030 (méthodologie et mécanismes de financement)
- Réduire les interactions entre espèces et habitats protégés et activités

1.4. **Sensibiliser et éduquer** à la préservation de l'environnement marin

## Axe 2 : Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la mer et la terre

2.1. Développer et partager la **connaissance sur le trait de côte** d'une part, et anticiper les risques naturels et les **effets du changement climatique** sur la bande côtière d'autre part

2.3. Préserver et valoriser **l'attractivité du littoral** tout en réduisant les pressions

2.2. Conduire les territoires à élaborer et à mettre en œuvre des **stratégies d'adaptation au changement climatique**, concertées et partagées

- Gérer l'évolution du trait de côte (recompositions spatiales ou la protection du trait de côte par des solutions fondées sur la nature)
- Faciliter le déploiement de la séquence ERC et le zéro perte nette de biodiversité sur le littoral et en mer

2.4. Assurer une **exploitation durable des granulats marins**

# Axe 3 : Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité énergétique de la France

## 3.1. Accélérer le **développement de l'éolien en mer** pour contribuer à la souveraineté énergétique de la France

- Décliner les objectifs nationaux de l'éolien en mer par façade d'ici à 2030 et 2050 (...)
- Définir les conditions de co-usages entre les activités de pêche, le tourisme bleu et l'éolien
- Limiter l'impact paysager des prochaines générations de parcs éoliens en mer en les éloignant au-delà de Xkm de la côte
- Mieux partager la connaissance acquise dans les études préalables à la construction des parcs

3.2. Accompagner le **développement des filières de l'éolien en mer**, posé et flottant, ainsi que des **autres énergies océaniques**

# Axe 4 : Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bioéconomie

4.1. Promouvoir dans les territoires des activités et des **filières durables de la pêche, de l'aquaculture** et de la bioéconomie marine, à moindre impact sur le milieu marin

- Favoriser le renouvellement de la flotte de pêche pour avoir des navires plus propres, plus sûrs et plus attractifs
- Favoriser le développement de l'aquaculture par une planification basée sur les cartes de vocation du document stratégique de façade

4.2. Renforcer les filières de la pêche, de l'aquaculture et de la bioéconomie marine par une **meilleure visibilité, attractivité** et résilience

- Valoriser le métier de marin pêcheur et renforcer son attractivité
- Porter auprès de la Commission européenne une demande de pluriannualité des quotas de pêche pour donner de la visibilité au secteur

# Axe 5 : Développer une flotte de commerce et une industrie navale garantissant la souveraineté nationale et respectueuse de l'environnement

## 5.1. Développer une **flotte de commerce et une industrie navale propres** et innovantes

- Favoriser l'émergence d'une filière française de navires mobilisant des mix énergétiques

## 5.2. Consolider une flotte de commerce et une industrie navale **attractives, sûres et créatrices d'emplois**

- Planifier le développement d'une flotte pour répondre aux besoins de l'éolien en mer et ainsi, assurer la création d'emplois

## 5.3. Conforter les **synergies entre ports, flottes et énergéticiens**

# Axe 6 : Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime et littoral

6.1. **Délimiter**, dans chaque façade et bassin ultra-marin, des **zones précises** et des niveaux d'activités **de loisirs, sportives, de plaisance et touristiques**, compatibles avec les autres activités et usages et permettant la réduction des impacts sur la biodiversité

- Promouvoir un modèle de croisière soutenable pour les territoires d'escale
- Accompagner le développement durable de la plaisance (construction/déconstruction, aménagement durable et protection des herbiers ou récifs)

6.2. **Sensibiliser et éduquer** à la préservation de l'environnement marin

6.3. Mieux **connaître pour mieux gérer** les activités de **plaisance, sports, loisirs** et tourisme sur les territoires

# Axe 7 : Mieux connaître et gérer les grands fonds marins

## 7.1. Connaître et faire connaître le patrimoine naturel des fonds marins

- Créer un premier Jumeau numérique des océans

## 7.2. Gérer les usages et activités des fonds marins de façon acceptable, stratégique et durable

- Définir les modalités d'intervention dans les fonds marins pour décider des usages et activités de façon acceptable, stratégique et durable
- Élaborer une planification stratégique de protection des grands fonds marins

# Axe 8 : Faire des ports des accélérateurs de la transition énergétique et écologique

## 8.1. **Consolider les espaces portuaires**, leurs activités et les synergies entre services supports de l'économie maritime

- Planifier/favoriser le développement des activités industrielles émergentes dans les espaces portuaires
- Accompagner la décarbonation des ports et des activités maritimes (infrastructures nécessaires à la transition écologique portuaire)

## 8.2. Renforcer l'intégration des ports et des services supports de l'économie maritime dans **la préservation de l'environnement**

## 8.3. Favoriser un meilleur **ancrage territorial des espaces portuaires**

- Affirmer le rôle et les spécificités des ports ultramarins, afin d'en faire des fers de lance de la transition énergétique et de les adapter à l'évolution des routes maritimes et aux exigences environnementales du transport maritime

## Axe 9 : Dispositions transversales

9.1. **S'appuyer sur la recherche** pour éclairer les objectifs stratégiques

9.2. **Digitaliser la mer et le littoral** pour mieux les protéger et les valoriser

9.3. Développer la sensibilisation, **l'éducation, et la formation**

9.4. **Revoir la gouvernance** de la mer et du littoral

## Axe 10 : Dispositions spécifiques à l'Outre-mer

10.1. Assurer le **renouvellement de la flotte** de pêche dans les RUP

10.2. **Lutter contre les sargasses** – par le déploiement d'une stratégie pérenne

10.3. Renforcer le **système d'assainissement** au sein des collectivités territoriales d'outre-mer

10.4. Prendre en considération les **enjeux de coopération régionale** dans chacun des bassins

# Axe 11 : Mobilisation internationale de la France pour le maritime

*À définir*

Photo APCAT



## 4. Points d'informations et questions diverses

# Création d'un groupe de travail du CMU

## Aires marines protégées en Guyane

La concertation pour la mise en place d'aires protégées est à construire en Guyane.

### Objectifs de ce groupe de travail:

- Information sur la définition et la législation des aires marines protégées
- Constat et réflexion
- Rédaction d'un avis du CMU sur la mise en place d'aires marines protégées

# Création de groupes de travail du CMU

## Modification du projet de document stratégique de bassin maritime

### Un groupe de travail « carte des vocations »:

- Présentation de la méthode
- Travail sur les cartes d'enjeux écologiques et socio-économiques
- Travail sur la carte des vocations

### Un groupe de travail « modifications du document »:

- Priorisation des objectifs
- Autres modifications du corps du document

# Calendrier prévisionnel du DSBM

Modifications du document en groupes de travail	Février 2023
Préparation des consultations commission DSBM	Février 2023
Consultation des instances (3 mois) Mise à disposition du public (2 mois)	Mars – juin 2023
Avis des ministères (1 mois)	Juillet 2023
Validation commission DSBM Avis CMU	Août-septembre 2023
Arrêté préfectoral d'adoption	Octobre 2023